

# Appareils ménagers

## Le remplacement prématuré d'un appareil est-il justifié ?

Il est intéressant, avant de décider de remplacer un appareil de manière « prématurée », c'est à dire avant sa mise hors service définitive pour raison de panne importante par exemple, d'envisager les pollutions et les consommations d'énergie qui sont en jeu. En effet, l'énergie utilisée pour fabriquer, emballer, transporter et vendre le nouvel appareil – on parle alors d'énergie « grise » et la pollution engendrée par ces processus doivent être prises en considération. Et l'énergie utilisée pour détruire ou recycler l'ancien appareil, encore en état de fonctionner, doit aussi être comptabilisée. On aura alors une idée du prix réel du remplacement.

Si, pour des raisons d'économie d'énergie, il est malgré tout souhaitable de remplacer un appareil, son remplaçant devrait consommer au moins 100 à 130 kWh par année d'électricité de moins. Cette différence peut être atteinte facilement, moyennant un choix judicieux qui tienne compte des critères évoqués plus haut.

Il peut aussi être judicieux de remplacer un vieil appareil en état de marche par un nouvel appareil plus économe.

*Pour en savoir plus sur le meilleur choix, des calculs précis peuvent être réalisés par [les centres de conseil en matière d'énergie](#)*

(<http://www.e-kantone.ch/fr/energieberatungsstellen/default.asp>)

## Les nouveaux appareils sont-ils plus économes que les anciens ?

Les nouveaux appareils sont plus performants, du point de vue énergétique, que les anciens. C'est pourquoi le remplacement de vieux appareils entraîne généralement une diminution de la consommation d'énergie.

Pour l'achat de nouveaux appareils, il existe une grande marge de manœuvre. On trouve généralement des appareils économes dans toutes les catégories de prix.

Une liste des appareils les plus économes figure sous [www.topten.ch](http://www.topten.ch).

## Quand une réparation est-elle conseillée ?

Pour les appareils de plus de 10 ans, il n'est pas utile d'envisager une réparation si la consommation d'eau et d'énergie d'un nouvel appareil potentiel est nettement inférieure (plus de 20%).

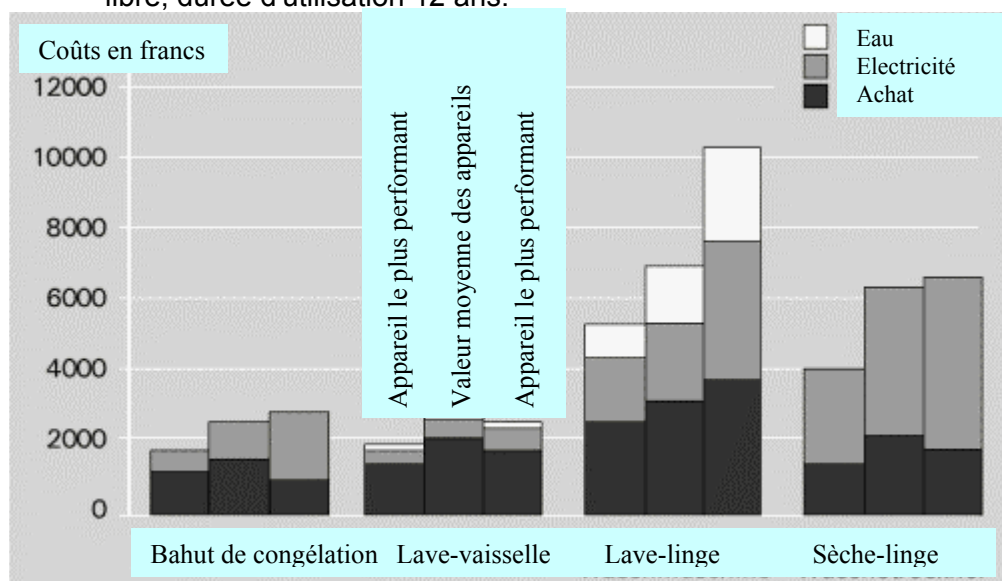
Pour les appareils vieux de 5 à 10 ans, les frais de réparation ne devraient pas s'élever à plus du tiers des frais d'acquisition d'un nouvel appareil plus économe.

## Pourquoi est-il important de veiller à la consommation d'eau et d'énergie lors de l'achat d'un nouvel appareil ?

En plus de la pollution liée à la consommation d'énergie et d'eau, l'emploi des appareils ménagers est une cause de dépenses constantes. Rapportés à la durée d'utilisation d'un appareil, les frais d'énergie et d'eau peuvent être considérablement plus élevés que son prix d'achat.

La figure suivante représente le prix d'achat et les frais d'électricité et d'eau rapportés sur la durée d'utilisation de quatre appareils ménagers typiques. La représentation se base sur les hypothèses suivantes :

- Congélateur-bahut : 250-350 litres, durée d'utilisation 15 ans.
- Lave-vaisselle : 12 couverts, durée d'utilisation 10 ans.
- Machine à laver : 5 kg, utilisation par 6 familles, durée d'utilisation 12 ans.
- Déshumidificateur de linge : 5 kg, utilisation par 6 familles, séchage partiel à l'air libre, durée d'utilisation 12 ans.



## Comment déterminer l'efficacité énergétique d'un appareil?

La liste des appareils économes se trouve sous [www.topten.ch](http://www.topten.ch).

Il est recommandé de comparer les performances des appareils en consultant l'étiquette « Energie » de référence et de calculer le coût en énergie et en eau de l'appareil, pour toute la durée de son utilisation (environ 10 ans).